



## Convocation à l'assemblée générale annuelle 2007

Par lettre simple (selon les statuts)

Conformément à l'article 13 des statuts, je vous invite à participer à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'Association Amicale Aquariophile D'Evreux , qui se tiendra le Dimanche 28 Janvier à 11 heures au Gymnase du lycée du Canada.

### Ordre du jour

1. **Émargement de la liste des présents .**
2. **Désignation du président de séance et du secrétaire .**
3. **Rapport moral présenté par le président .**
4. **Rapport financier présenté par le trésorier .**
5. **Résolutions .**
6. **Questions diverses .**
7. **Élection des membres du conseil d'administration .**

Les membres désirant présenter leur candidature doivent se manifester dès maintenant

En outre, conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts tous les documents nécessaires à votre information (rapport du conseil sur les activités écoulées, compte d'exploitation générale, compte de pertes et profits, bilan, texte des résolutions proposées) sont tenus à votre disposition au siège social (dans un délai de 15 jours suivant la date de réaction ).

Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier, conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts, étant précisé qu'aucun membre ne peut cumuler plus de 2 mandats.

Je vous rappelle également que, par application de l'article 12 des statuts, les résolutions proposées ayant le caractère de décisions ordinaires, sont adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Je vous rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'assemblée générale, en vertu de l'article 7 des statuts.

Fait à Evreux , le 01 Janvier 2007

Le Président